

## Risques naturels et technologiques

Département  
de la Seine-Maritime

**DARNETAL**



# INFORMATION DES POPULATIONS

### LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à DARNETAL : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,

Geneviève PRETERRE

La commune de **DARNETAL** est exposée à :

#### ■ 2 risques naturels



**Inondation**



**Mouvement de terrain**  
(cavités souterraines)

#### ■ 1 risque technologique



**Transport de matières dangereuses**

### L'INFORMATION PREVENTIVE

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que "**les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.**" Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.



**VILLE DE  
DARNETAL**

Conformément au décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié, ce document a été établi en février 2005 par la mairie de DARNETAL au vu des connaissances locales et des informations transmises par la Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE 76), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE 76), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 76)



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



## Le risque inondation

### Les principales consignes de sécurité



*Abritez-vous, fermez portes, fenêtres et aérations*



*Coupez le gaz et l'électricité*



*Montez à pied dans les étages*



*Ecoutez la radio*



*N'allez pas chercher vos enfants à l'école*



*Libérez les lignes pour les secours*

### Situation

- Les inondations sur le territoire communal sont dues à des débordements de la rivière « Le Robec », des ruissellements provenant des plateaux et des remontées de nappe phréatique, suite à de fortes précipitations.
- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les inondations de septembre 1987, mai 1988 et décembre 1999, ainsi que mars 2001.
- Le Robec déborde dans sa traversée de la commune du fait de nombreux ouvrages difficilement franchissables et aux apports importants en rivière par temps de pluie.
- Le risque est dû également au ruissellement des eaux provenant des plateaux de Roncherolles sur-le-Vivier et de Saint-Jacques-sur-Darnétal. On note aussi des ruissellements concentrés chemin de la Ravine et rue Pasteur, touchant aussi le stade et la déchetterie. Enfin, des remontées de nappe phréatique ont été constatées rue de Préaux, rue de Longpaon et rue Thiers.

### Prévention

- Dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la vallée du Cailly, de l'Aubette et du Robec sont proposés la mise en œuvre de travaux de protection contre les inondations sur la commune et une maîtrise des eaux pluviales dans l'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme).
- Des travaux coordonnés en matière de protection contre les inondations sont en cours de réalisation sous l'égide de la Communauté d'Agglomération Rouennaise et concernent l'ensemble du bassin versant du Robec.



## Le risque cavités souterraines

### Les principales consignes de sécurité



*Evacuez l'habitation si elle est menacée*



*Eloignez-vous de la zone instable*

### Situation

- En juin 2000, un effondrement d'origine karstique a été constaté dans le secteur du Bois du Roule.
- Par ailleurs, dans le fichier de déclarations d'ouvertures de cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1911 classées aux archives départementales, 2 ouvertures de carrières sont recensées, mais elles ne sont pas localisées.

### Prévention

- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière, dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (loi du 30 juillet 2003).



## Le risque transport de matières dangereuses

### Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



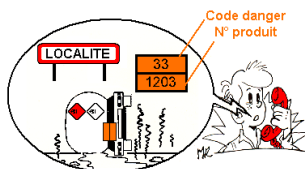
Libérez les lignes pour les secours

- Le transport de matières dangereuses à DARNETAL a lieu par voie routière, voie ferrée et canalisation.
- Les principaux axes routiers concernés sont les routes nationales RN 31 et RN 28, ainsi que les routes départementales RD 15, RD 43, RD 43A, RD 42, RD 47 et RD 138.
- La ligne SNCF est utilisée régulièrement pour le transport de matières dangereuses.
- Une canalisation de gaz haute pression est exploitée par la société Gaz de France (GDF).

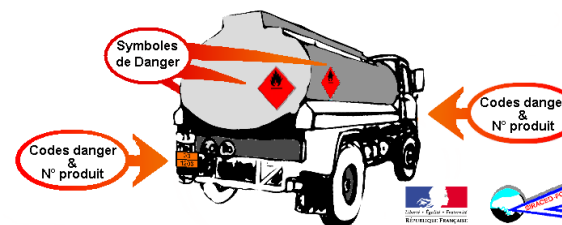
- Une réglementation rigoureuse portant sur :
  - la formation des personnels de conduite,
  - la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
  - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

## LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

### SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT



- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée ...)
- éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence **18 ou 112** en indiquant la commune et l'adresse exacte
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.



## PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER



## Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

☎ 02.32.12.31.31 Mairie de DARNETAL  
☎ 02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ✉ [www.seine-maritime.pref.gouv.fr](http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr)

### Risques naturels

☎ 02.35.58.53.27 Direction Départementale de l'Équipement (DDE)  
☎ 08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France ✉ [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

✉ [www.prim.net](http://www.prim.net) Site Internet du ministère de l'Écologie et du Développement Durable

✉ [www.ac-rouen.fr/rectorat/profession\\_rme/home.htm](http://www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/home.htm) Site Internet de l'Académie de Rouen

## Consignes dans tous les cas

**1/ abritez-vous**      **2/ écoutez la radio**      **3/ Respectez les consignes formulées par les autorités**

FRANCE BLEU Haute-Normandie : 100.1 FM  
NRJ ROUEN : 100.5 FM

FRANCE INTER : 96.5 FM  
EUROPE 2 : 104.1 FM

## Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m<sup>2</sup> pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

Commune de DARNETAL

département de la Seine-Maritime

zone exposée aux inondations      présence de cavités souterraines marnières

transport de marchandises dangereuses

en cas de **danger** ou d'**alerte**

**1. abritez-vous**  
*take shelter  
resguardese*

**2. écoutez la radio**  
*listen to the radio  
escuche la radio*

FRANCE BLEU Haute-Normandie..... 100.1 FM  
FRANCE INTER ..... 96.5 FM  
NRJ ROUEN..... 100.5 FM  
EUROPE 2 ..... 104.1 FM

**3. respectez les consignes**  
*follow the instructions  
respete las consignas*

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école  
*don't seek your children at school*

pour en savoir **plus**, consultez  
> à la mairie, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements recevant du public (ERP)

*Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers*